

CONCOURS PROFESSIONNEL D'ACCES AU CYCLE DE FORMATION DE
PROFESSEUR CAPCM TOUTES OPTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2004

Sujet 2

SESSION DU SAMEDI 29 MAI 2004

EPREUVE DE : ECM ET FONCTION PUBLIQUE

DUREE : 2 H00

COEFFICIENT : 02

- 1) L'appel en justice est un recours juridictionnel prioritaire ayant pour effet de porter devant une juridiction supérieure une affaire jugée en premier ressort.
 - a) Comment appelle-t-on celui qui exerce l'appel et puis son adversaire ?
 - b) Citez les conditions de l'appel
 - c) Précisez les différentes chambres au niveau de la cour d'appel.
- 2) Dressez la pyramide des normes suivantes : le décret, la loi, l'arrêté, l'accord interministériel, l'ordonnance, la constitution.
- 3) Situez les localités suivantes dans leurs régions et départements correspondants : Diéouzon, Dania, Assinie-Mafia, Niellé, Debété, Ouellé, Yocoboué.
 - 4) Comment se manifeste l'obligation d'obéissance hiérarchique dans l'Administration et quelles sont ses limites ?
 - 5) Trois critères permettent de distinguer le fonctionnaire des autres agents publics.
 - a) Enumérez ces critères
 - b) Listez les agents publics qui ne sont pas fonctionnaires conformément au statut général de la Fonction Publique
 - 6) Monsieur DIE, Professeur Certifié d'Anglais, né le 25 /08/1958, Proviseur du Lycée Classique D'Abidjan vient d'être muté au Lycée Moderne de Tabou. Il est recruté à la Fonction Publique le 02/01/1954. Monsieur Die, après la prise de fonction constate le manque de personnel dans les matières suivantes d suites : Un professeur CAP/CPL, Allemand, un professeur CAP/CPL Maths, une Secrétaire de Direction, un, Agent Spécialisé des travaux publics- option chauffeur, un Educateur et un bibliothécaire.
 - a) Dites les régions et leurs départements traversés par Monsieur DIE d'Abidjan à Tabou en passant par la côte.
 - b) Précisez la catégorie, le grade et la famille d'emploi du personnel demandé.
 - c) Donnez la date de départ à la retraite de Monsieur DIE. A quelle pension aura-t-il droit ?
 - d) Donnez le profil de carrière d'un instituteur titulaire d'une licence qui souhaiterait être professeur certifié.

Corrigé sujet 2

- 1) a) celui qui exerce l'appel est l'appelant. Son adversaire est l'intime.
- ❖ Les conditions de l'appel :
- Le tribunal doit au préalable statuer sur l'affaire
 - L'appelant doit avoir capacité d'agir en justice
 - L'appelant doit y avoir un intérêt (non satisfait du jugement rendu par les tribunaux)
- c) Les différentes chambres
- Chambres civiles et commerciales
 - Chambres d'appel correctionnel
 - Chambres des mineurs
 - Chambres d'accusation
- 2) La constitution – la loi – l'ordonnance – le décret – l'accord ministériel – l'arrêt.
- 3)

	Diéouzon	Dania	Assinie-Mafia	Niellé	Debété	Dualla	Yocoboué
Régions	Dans 18 Montagnes	Du Haut Sassandra	Du Sud-Comoé	Des savanes	Des savanes	Du worodougou	Sud-Bandama
Départ.	Bangolo	Vavoua	Adiaké	Ferké	Tengréla	Séguélédivoi	

- 4) 1) l'obéissance d'obligation hiérarchique consiste pour le fonctionnaire d'assurer le service conformément aux ordres et aux instructions transmis par son supérieur hiérarchique.
- Les limites
- Lorsque l'ordre porte atteinte aux droits légitimes du fonctionnaire lui-même.
- 2) lorsque l'ordre est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement le fonctionnaire d'un service public ou un intérêt public.
- 5) a) Trois (3) critères qui permettent de distinguer le fonctionnaire :
- Occupant un emploi administratif
 - Permanence de cet emploi
 - Titularisation dans un grade de la hiérarchie administrative.
- b) Agent public non fonctionnaire
- Magistrat
 - Personnes militaires
 - Personnels de la sûreté nationale
- 5) a) Régions et Départements traversées par Monsieur DIE d'Abidjan à Tabou en passant par la côtière :
- Régions du Bas Sassandra : Départements : San Pédro – Tabou – Sassandra – Soubre
 - Région du Sud Bandama ; Départements : Divo – Lakota
 - Régions des lagunes ; Départements : Dabou – Alépé – Grand Lahou – Jacqueville

b)

	Catégories	Grade	Famille d'emploi
Prof CAP/CPL	A	A2	Education et Formation
Prof CAP/CM	A	A2	Education et Formation
Secrétaire Direction	B	B3	Caractère administratif, juridique et diplomatique
ASTP : Chauffeur	D	D1	Scientifique et technique
Educateur	B	B3	Education et Formation
Bibliothécaire	B	B3	Production littéraire et artistique

c) Date de départ à la retraite de M. DIE

- ❖ Né le 23/08/1958 et recruté le 02/01/1984, soit à l'âge de 26 ans.
- ❖ Etant en A3, il ira à la retraite à la limite d'âge soit 55 ans après 29 ans de service.
 - ✓ $1984 + 29 \text{ ans} = 2113$
 - ✓ Date de départ à la retraite est le 23/08/2113
 - ✓ Il aura droit à une pension proportionnelle parce qu'il n'aura pas fait trente (30) ans de service.

d) Son profil de carrière est la promotion.